

# Skid d'urgence

Unité mobile pour la  
production d'eau potable  
en cas d'urgence

**membratec**

Procédés de séparation sur membrane

Systèmes de traitement d'eau



# Skid d'urgence

## Unité mobile pour la production d'eau potable en cas d'urgence

Membratec propose une unité mobile de secours capable de **produire 15 m<sup>3</sup>/h d'eau potable**, soit plus de **300 m<sup>3</sup>** par jour, permettant d'assurer l'approvisionnement en eau potable en temps de crise, de contamination ou de pénurie.

### Principales caractéristiques

- Fonctionnement simplifié ON / OFF
- Débit constant  $\leq 15 \text{ m}^3/\text{h}$
- Durée de la mise en service  $< 1 \text{ h}$
- Dimensions (Lxlxh) [m] 2.70 x 0.90 x 1.65
- Alimentation électrique 380 V/16 A
- Poids 550 kg
- Composants de haute qualité



Installation compacte, fiable et robuste de traitement d'eau par ultrafiltration, mise en fonction rapidement, même dans les conditions les plus extrêmes. Elle peut en outre faciliter les transitions lors de travaux dans une station existante.

### Avantages

- Transport sur remorque ou par hélicoptère
- Rapidité de mise en route
- Possibilité de fonctionnement avec génératrice
- Alimentation en 230 V si pression disponible
- Possibilité de pompage dans cours d'eau ou lac



### Technique membranaire

- Membranes en PES, seuil de coupure de 0.02  $\mu\text{m}$
- Clarification et désinfection mécanique d'eaux de surface chargées
- Qualité exceptionnelle de l'eau traitée
- Turbidité après traitement  $< 0.05 \text{ NTU}$
- Abattement des bactéries et des parasites  $> 99.999 \%$



L'Ordonnance sur la garantie de l'Approvisionnement en Eau potable en temps de Crise (OAEC) du 20 novembre 1991 décrit les tâches incombant aux services publics d'approvisionnement en eau potable en temps de crise, notamment en cas de catastrophe naturelle ou de grave pénurie d'eau potable. Dès le 4<sup>ème</sup> jour, l'Ordonnance demande de garantir l'approvisionnement de 4 litres d'eau potable par personne et par jour, puis de 15 litres dès le 6<sup>ème</sup> jour.